

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 30 octobre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

N° 23-10-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Règlement intérieur –
relais petite enfance

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

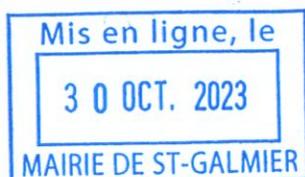
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER

Membre absent : 0.



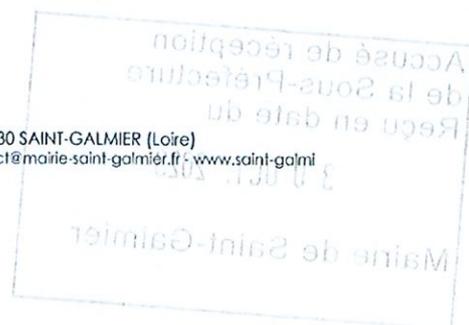
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

30 OCT. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

REGLEMENT INTERIEUR – RELAIS PETITE ENFANCE

Solange MORERE, Adjointe au Maire, expose que la CAF a demandé aux Relais Petite Enfance (RPE) de rédiger un règlement intérieur.

Il a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du RPE, de définir les droits et les devoirs des utilisateurs.

Il comprend 4 parties : présentation du relais, les missions, le fonctionnement (objectifs des ateliers, modalités d'inscription/annulation, projet pédagogique, règles de vie) et les horaires d'ouverture.

Le projet de règlement est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Relais Petite Enfance

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 octobre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

